Règlement de la Tombola du Show Aquatique d'Hiver 2026 "SAUVAGE"

Article 1 – Organisateur

La tombola est organisée par le **Ballet Nautique de Strasbourg (BNS)** dans le cadre du Show Aquatique d'Hiver 2026 "SAUVAGE", organisé au Centre Nautique de Schiltigheim du 4 au 6 décembre 2026.

Article 2 – Participation

La participation à la tombola est ouverte à toute personne ayant acheté un ou plusieurs billets de tombola, en ligne ou sur place pendant la durée de l'événement.

L'achat d'un billet vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Validité des billets

Chaque billet acheté participe à l'ensemble des tirages organisés entre le 4 et le 6 décembre 2026.

Ainsi, un billet acheté le vendredi peut être tiré au sort lors d'un tirage effectué le samedi ou le dimanche, tant qu'il n'a pas déjà remporté un lot.

Article 4 – Tirages au sort

Les tirages au sort sont réalisés pendant les entractes des représentations du Show Aquatique "SAUVAGE".

Les résultats sont annoncés en direct et diffusés sur l’écran du Centre Nautique de Schiltigheim.

Le lot attribué à chaque billet gagnant est déterminé automatiquement lors du tirage et ne peut être ni modifié ni choisi par le gagnant.

Les bons cadeaux et titres de participation ne sont pas nominatifs. Le gagnant peut librement en faire bénéficier la personne de son choix. Cette cession s'effectue sous sa seule responsabilité et ne pourra donner lieu à aucune intervention du Ballet Nautique de Strasbourg.

Article 5 – Information des gagnants

Les gagnants sont informés :

- par annonce publique lors des tirages ;
- par affichage sur le site GoTombola
- par message envoyé aux coordonnées renseignées lors de l'achat du billet.

Il appartient aux participants de fournir des coordonnées exactes et à jour.

Article 6 – Retrait des lots

Les lots sont à retirer exclusivement au Centre Nautique de Schiltigheim entre le **4 décembre 2026 à 21h00** et le **6 décembre 2026 à 20h00**.

Au-delà de cette échéance, les lots non réclamés resteront la propriété du Ballet Nautique de Strasbourg sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée.

Par exception, les lots constitués exclusivement de bons cadeaux dématérialisés donnant droit à une prestation pourront être transmis ultérieurement par voie électronique, sur demande expresse du gagnant adressée à l'association à l'adresse : **contact@bns67.fr**

Cette demande devra être formulée dans un délai maximum de 7 jours suivant la fin de l'événement. Passé ce délai, le lot sera considéré comme définitivement abandonné et aucune réclamation ne pourra être acceptée.

Article 7 – Conditions des lots

Les lots ne peuvent faire l'objet :

- d'aucun échange ;
- d'aucun remboursement ;
- d'aucune contrepartie financière, même partielle.

Le Ballet Nautique de Strasbourg ne saurait être tenu responsable si un lot ne correspond pas aux attentes du gagnant ou s'il ne peut être utilisé pour des raisons personnelles, techniques ou liées aux conditions fixées par le partenaire offrant le lot.

Article 8 – Responsabilité

Le Ballet Nautique de Strasbourg se réserve le droit de modifier l'organisation de la tombola ou d'annuler celle-ci en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Tirages au sort

La tombola comporte 4 tirages au sort, faits l'un après l'autre dans l'ordre ci-dessous.

Tirage n°1 · Vendredi 4 décembre 2026 vers 21h30

Lots mis en jeu :

Boîte chocolats Noël Jeff de Bruges ; Livre "Strasbourg - Insolite et secret" (× 2) ; Bon d'achat Soin Esthétique - La Robertsau ; Bowling Bax - Brumath ; Speed Park ; Glacière garnie Alsace Lait ; Sensas Rival Quiz - Mundolsheim ; Escalade Hapik ; Les Secrets du Chocolat Geispolsheim ; Bloc en Stock Escalade Strasbourg ; Bon pour une visite guidée Strasbourg ; L'Alsace à boire - Strasbourg ; Ninja Park ; Chère Amie - Brasserie ; Montres Pierre Lannier.

Participent à ce tirage les tickets payés avant sa clôture.

Tirage n°2 · Samedi 5 décembre 2026 vers 18h30

Lots mis en jeu :

Boîte de chocolats Jeff de Bruges (× 2) ; Zéfir kéfir ; Ninjastorm Strasbourg ; Tickets de Cinéma ; Rush Action Game - Lingolsheim (× 2) ; Visite de la chocolaterie Weiss ; Bon cadeau - RV Nails Strasbourg ; Bon cadeau Maison Giorgetti - architecte d'intérieur, etc.

Participent à ce tirage les tickets payés après la clôture du tirage n°1, ainsi que les tickets non gagnants des tirages précédents.

Tirage n°3 · Samedi 5 décembre 2026 vers 21h30

Lots mis en jeu :

Cours de pilates ou fitness ; Carte Cadeau TFT Spécialités ; NaturOparc ; Le Relais de La Poste à la Wantzenau, etc.

Participent à ce tirage les tickets payés après la clôture du tirage n°2, ainsi que les tickets non gagnants des tirages précédents.

Tirage n°4 · Dimanche 6 décembre 2026 vers 18h30

Lots mis en jeu :

Chocolats Jeff de Bruges ; Bouteilles de kéfir ; Escape Game (× 2) ; Bon d'achat - Ferme Clauss ; Soin - Berceau des Anges ; Bon cadeau - Duo K'fé Céramique ; L'Auberge du Pont de la Zorn ; Accès Spa au Moulin de la Wantzenau, etc.

Participent à ce tirage les tickets payés après la clôture du tirage n°3, ainsi que les tickets non gagnants des tirages précédents.